



**Convention partenariale
pour l'insertion professionnelle
des jeunes en situation de handicap**

Bilan de la Convention

Atouts pour tous

2019 – 2021

Introduction :

La sécurisation des parcours professionnels est un enjeu majeur pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment pour les jeunes. Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) d'Île de France, animé par la DRIEETS Île-de-France, oriente ses actions pour favoriser cette sécurisation de parcours vers l'emploi et s'appuie en cela sur la Convention régionale « **Atouts pour tous** ».

Dès 2015, la convention **Atouts pour tous** Île-de-France a réuni l'ensemble des partenaires franciliens

- les services de l'État, les trois académies d'Île-de-France, l'ARS, la Région, l'Agefiph, le FIPHFP, 11 grandes entreprises et 11 universités, mais également Cap emploi, l'ARML, l'UNEA, le CIDJ et l'ONISEP sur cette préoccupation commune. Renouvelée en janvier 2019 pour trois ans, la convention porte la réaffirmation de leur engagement pour assurer une insertion professionnelle réussie de jeunes franciliens en situation de handicap autour de deux objectifs :

- **sécuriser les parcours des jeunes entre la sortie de scolarité et l'accès au premier emploi** quel que soit leur niveau en sortie d'étude : lycéens, y compris ceux relevant des établissements et services médico-sociaux, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle ou continue ou en reprise d'étude, jeunes à la recherche d'un premier emploi, jeunes NEET ou « sans solution » ;
- **faciliter la rencontre entre les besoins en recrutement des entreprises et les profils des jeunes** en termes de compétences et de formation.

La première période d'activité de la convention, entre 2015 et 2018¹, a permis de poser les bases d'un cadre de travail commun : création des outils propres à faciliter les échanges d'information entre les partenaires ; premières actions sur le champ de l'information des professionnels et des jeunes handicapés ; mise en place des ressources d'accompagnement spécialisées mutualisant leurs compétences sur les champs de la scolarité, du médico-social et de l'insertion professionnelle ; structuration de la relation école/ université/ entreprises en vue notamment de démultiplier les placements de jeunes en stage, alternance et emploi au sein des entreprises partenaires.

Ces trois premières années de fonctionnement ont également mis en lumière la diversité des motivations et des attentes à l'égard de la convention, le besoin des partenaires de se retrouver dans des projets fédérateurs qui répondent à la fois à l'objectif commun et à leurs propres besoins et priorités, la limite et le faible retour des actions de « placement » du fait du décalage entre les profils des jeunes accompagnés et les attentes des entreprises partenaires qui recrutent des hauts niveaux de qualification.

Forts de ces constats, les partenaires **Atouts pour tous** ont souhaité donner une nouvelle impulsion à la convention 2019-2021, en ancrant le partenariat dans des actions structurantes visant à travailler en coopération les parcours amont des jeunes, pour mieux les préparer à l'emploi. L'objectif est également d'apporter des réponses concrètes aux principales attentes des partenaires : pour les entreprises, recrutement de profils adaptés à leurs besoins ; pour les universités, placement de leurs étudiants en difficulté de solution ; pour l'Éducation nationale et les établissements médico-sociaux, placement des jeunes sortants de scolarité, etc.

La crise sanitaire n'a pas entravé ce travail de réorientation. L'instauration de réunions à distance a au contraire facilité la mobilisation et l'implication des partenaires. Entre 2019-2021 le Comité de pilotage s'est réuni 10 fois, soit un peu plus de trois fois par an, et le bureau 15 fois, soit 5 fois par an. Cette dynamique partenariale soutenue a permis de progresser sur différents plans : stratégique avec la définition des orientations prioritaires de la convention, opérationnel avec l'élaboration d'un plan d'action et le lancement de plusieurs actions, organisationnelle avec la mise en place d'une animation renforcée au niveau régional et sur le terrain.

Au regard de ce bilan 2019-2021, les partenaires souhaitent poursuivre cette dynamique régionale, qui confirme être un levier d'action très opérationnel, en renouvelant la convention pour la période 2022-2025.

¹CF Bilan Atouts pour 2015-2018

Un engagement partenarial qui se renforce et s'organise sur toute la chaîne formation/insertion/emploi

La diversité du partenariat Atouts pour tous permet de couvrir tous les types de situations, selon les profils des jeunes, à toutes les étapes de leurs parcours: orientation et accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes dès la scolarité, en milieu ordinaire ou en ESMS; liaisons lycée-université pour encourager les jeunes lycéens désireux d'aller vers les études supérieures; liens entre la sortie de la scolarité et les dispositifs de formation et d'accompagnement vers l'emploi; mobilisation des services médico-sociaux pour accompagner les jeunes en formation professionnelle, en alternance ou en emploi si besoin; articulation avec le secteur protégé et adapté pour favoriser les transitions vers l'emploi ordinaire et les entreprises classiques, etc.

Afin de donner toute sa portée au potentiel d'action contenu dans ce partenariat, la mise en réseau, l'animation, et la circulation de l'information entre les partenaires doivent être assurés en continu.

Pour répondre à cette exigence, les partenaires Atouts pour tous se sont entendus en 2019-2020 pour mettre en place une animation renforcée, tant au niveau régional que sur le terrain.

LA MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION RENFORCÉE AU NIVEAU RÉGIONAL

De septembre 2017 à octobre 2020, la coordination de la convention a été assurée par une ingénieure pour l'école détachée de l'entreprise Airbus au sein du rectorat de Paris.

Telle qu'elle avait été initialement définie, cette mission portait principalement sur la mise en relation des offres des entreprises et des candidatures des jeunes (parrainage, stages, alternance, emploi...).

L'expérience acquise durant les premières années de mise en place de la convention ayant mis en évidence les difficultés de cette mise en relation, du fait de l'inadéquation entre les attentes et besoins en compétences des entreprises et les niveaux de qualification des jeunes, les partenaires Atouts pour tous ont souhaité donner une dimension plus structurante à l'animation de la convention.

En décembre 2020, après le départ de l'ingénieure pour l'école, le bureau et le comité de pilotage de la convention ont décidé que l'animation serait désormais confiée à des partenaires de la convention volontaires pour assurer cette mission en binôme pour une durée d'une année au moins.

Depuis avril 2021 et jusqu'au 31 janvier 2022, l'Agefiph et le CIDJ assurent la co-animation de la convention avec pour principales missions:

- favoriser l'interconnaissance des partenaires et de leurs actions respectives;
- organiser des passerelles entre les différents réseaux pour renforcer la complémentarité de leurs interventions tant sur le plan opérationnel (forum, rencontre, soutien ponctuel de mise en relation) que sur celui de la réflexion, en vue de présenter des propositions d'actions nouvelles au bureau et au Copil.

Les partenaires ont ainsi réorienté l'animation de la convention vers la dynamisation de la conduite de projets partenariaux, l'accompagnement des situations individuelles étant renvoyé aux acteurs de terrain qui bénéficient de l'appui de la convention et de la co-animation pour articuler aux mieux leurs interventions.

SUR LE TERRAIN : CONSOLIDATION DU DISPOSITIF INTERACADÉMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HANDICAPÉS VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET RÉORGANISATION DU DISPOSITIF D'INSERTION PROFESSIONNELLE (ARS)

Les chargés de mission académique pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, mis à disposition depuis 2015 par les rectorats d'Île-de-France dans le cadre de la convention, assurent avec les inspecteurs ASH la coordination du dispositif interacadémique d'accompagnement des jeunes handicapés vers l'insertion professionnelle. Ils interviennent en appui des référents handicap des rectorats pour organiser des coopérations efficaces entre les établissements d'enseignement (établissements secondaires de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole, CFA, établissements d'Enseignement supérieur), les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale), les entreprises, les acteurs de l'insertion (structures de l'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, ESAT) et les établissements et services médico-sociaux. **Dans les académies de Versailles et de Paris, cette coopération s'appuie notamment sur le dispositif Handipro (cf.infra).**

Le dispositif des conseillers en insertion professionnelle départementaux, financé depuis 2015 par l'Agence régionale de santé Île-de-France dans le cadre de la convention Atouts pour tous, vise à assurer une fonction d'accompagnement individuel des jeunes, notamment ceux pour lesquels aucune solution n'a pu être trouvée.

Durant la période 2019-2021, le dispositif a compté 4 conseillers en insertion professionnelles dans les départements des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Rattachés à des structures médico-sociales, les conseillers en insertion travaillent en collaboration étroite avec les chargés de mission académique pour organiser et assurer le suivi de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, en y apportant le regard et la compétence du médico-social.

En 2021, l'ARS a mis en place un comité de suivi afin de clarifier et d'harmoniser le cadre de travail des conseillers et de mieux structurer les échanges entre les conseillers d'insertion et les chargés de mission académique. Des groupes de travail ont permis la création d'outils régionaux : convention cadre, modèle de rapport d'activité type et questionnaire de satisfaction à destination des jeunes.

En 2022, les conseillers en insertion professionnelle fonctionneront sous le format d'un dispositif d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, porté par un organisme gestionnaire médico-social dans chaque département. La convention cadre sera signée entre la structure médico-sociale, l'organisme gestionnaire porteur du dispositif, le rectorat concerné et l'ARS pour les dispositifs déjà existants.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé en 2022 par l'ARS afin d'étendre le dispositif à l'ensemble des territoires actuellement non couverts.

La co-animation de la convention, les chargés de mission académique et le dispositif d'insertion professionnelle forment un noyau opérationnel qui active la mise en réseau de l'ensemble des partenaires, au niveau régional et sur le terrain, et permet l'élaboration et la mise œuvre d'actions communes.

DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI TRADUISENT L'IMPLICATION DES ENTREPRISES PARTENAIRES

La convention Atouts pour tous mobilise les contributions financières des entreprises signataires dans le cadre de leurs accords handicap agréé au titre de l'OETH.

En 2021, onze entreprises sous accord sont signataires. Leurs contributions financières ont permis de financer :

- la co-animation de la convention au niveau régional;
- les actions inscrites au plan d'action lorsqu'elles requièrent un appui technique ou des moyens de productions spécifiques;
- des projets développés par les partenaires et contribuant aux objectifs de la convention;
- la dotation du fonds d'urgence.

Une dynamique d'action collective soutenue par des orientations stratégiques renouvelées et un plan d'action

LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA CONVENTION 2019-2021

Les orientations stratégiques de la convention 2019-2021 ont été discutées et définies en réunion de bureau le 3 décembre 2019 et approuvées par le Copil du 27 mars 2020, qui ont placé aux premiers rangs des priorités :

- la mise en œuvre d'actions ciblées pour améliorer la jonction entre les besoins en recrutement des entreprises et les profils des jeunes en termes de compétences et de formation ;
- la diversification des partenariats employeurs en direction des PME/TPE afin d'élargir les débouchés professionnels des jeunes ;
- la consolidation des liens entre les différentes catégories de partenaires et l'articulation de leurs interventions respectives autour du parcours de chaque jeune ;
- le développement d'actions d'information-sensibilisation en direction des jeunes et des professionnels de l'accompagnement pour favoriser une mobilisation optimale des ressources et dispositifs existants.

LE PLAN D'ACTION 2020-2021

Sur ces bases, le Copil du 26 juin 2020 a défini un plan d'action décliné autour de trois objectifs :

Objectif 1 : Développer des actions et projets partenariaux de formation et d'accès à l'emploi des jeunes et diversifier les partenariats entreprises

ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	PILOTAGE
<p>1/ Identification/formalisation des besoins en compétences des entreprises partenaires</p> <p><i>Concrétiser l'engagement pris par l'entreprise dans l'accord agréé sur le recrutement des JSH, et définition de modalités de parcours pour élever le niveau de compétences/faciliter l'accès des jeunes aux prérequis des entreprises...)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des attentes et besoins en compétence de l'entreprise. • Définitions/formalisation de réponses possibles (formation, sourcing, ...) en lien avec EN et universités. • Mise en œuvre des actions visant à répondre aux besoins. 	Pilotage DRIEETS UR /UD
<p>2/ Mise en place et animation d'une stratégie d'élargissement des partenariats TPE/PME</p> <p><i>Diversification des partenariats entreprises pour diversifier les débouchés et les possibilités d'accès à l'emploi des bas niveaux de qualification</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et planifier une démarche d'information/sensibilisation en direction des PME/TPE en lien avec partenaires sociaux; employeurs MEDEF et CPME; autres acteurs CCI et CMA; IAE; entreprises adaptées. • Intégrer au moins 10 PME à la convention. 	Groupe de travail (GT) piloté par l'Agefiph.
<p>3/ Mise en œuvre d'ingénieries de parcours de formation</p> <p><i>Réduire le décalage de qualification existant entre les profils des jeunes et les besoins en compétences des entreprises</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monter au moins deux projets partenariaux de formation: pour les bas niveaux de qualification d'une part, les BAC et + d'autre part. 	Pilotage ARML – Cap emploi

Objectif 2 : Entretenir une dynamique de mise en réseau de façon que les différentes catégories de partenaires combinent aux mieux leurs interventions respectives autour du parcours de chaque jeune

ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	PILOTAGE
<p>4/ Fédérer les ressources propres de la convention pour capitaliser les acquis (actions, méthodologie, etc.) et développer la complémentarité des dispositifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter/soutenir les articulations entre acteurs sur les territoires et favoriser les passerelles entre les différents réseaux et les différents moments des parcours (tutorat étudiants/lycéens, parrainages d'entreprises, stages...) Repérage/promotion des actions permettant d'organiser les prises de relais aux différentes étapes des parcours des jeunes. 	<p>Animation régionale Agefiph – CIDJ</p> <p>Chargés de mission académiques (rectorats)</p> <p>Dispositif conseillers insertion ARS</p>
<p>5/ Faciliter l'inclusion des JSH dans les projets AAP PRIC 100 % inclusion, NEET, prépa-apprentissage, parrainage) ou projets spécifiques portés par des acteurs du territoire (SPE, FAFTT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des actions. Mise en relation des partenaires avec les porteurs d'action pour identifier les candidats 	<p>Pilotage DRIEETS UR/UD</p>

Objectif 3 : Développer des actions d'information/communication en direction des professionnels, des entreprises et des publics jeunes de façon à favoriser une mobilisation optimale des dispositifs existants et améliorer les conditions de rencontre entre les offres de stages/emploi des entreprises partenaires et les demandes des jeunes handicapés

ACTIONS	OBJECTIF DE L'ACTION	PILOTAGE
<p>6/ Mise en place de la plateforme numérique Atouts pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> Doter la convention d'un outil numérique ayant une double fonction : plateforme de mise en relation des offres des entreprises et des candidatures des jeunes ; et espace collaboratif au service des partenaires. 	<p>Pilotage Université Paris-Saclay</p>
<p>7/ Développer des actions d'information / sensibilisation en direction des partenaires, des professionnels et des publics jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des actions d'information-sensibilisation ciblées sur certains registres et/ ou certains publics en fonction de besoins précisément identifiés. Organiser les rencontres régionales Atouts pour tous. 	<p>Pilotage DRIEETS</p>

La mise en œuvre d'actions concrètes sur toutes les dimensions du parcours vers l'emploi

ACCOMPAGNEMENT ET SÉCURISATION DES PARCOURS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Faciliter les transitions entre la fin de la scolarité et l'accès à l'emploi: déploiement du dispositif Handipro dans les Académies de Versailles et Paris (action 4 du plan d'action)

Difficulté pour les jeunes à identifier et solliciter les acteurs de l'emploi; méconnaissance des différents dispositifs d'accompagnement ou de formations qualifiantes post CAP par les membres de l'éducation nationale; lien aléatoire entre l'école et les partenaires de l'emploi public: pour répondre à ces difficultés, l'académie de Versailles depuis 2018, celle de Paris depuis 2020 déploient Handipro, un dispositif d'accompagnement vers l'emploi des jeunes en situation de handicap sortants de formation initiale.

L'objectif d'Handipro est de sécuriser la sortie du système scolaire de façon qu'aucun jeune ne sorte de formation initiale sans que soient identifiées les prises de relais dans son accompagnement. Le dispositif s'appuie sur **une fiche de liaison qui permet d'identifier les jeunes en situation de handicap en fin de parcours de formation** dans les établissements médico-sociaux, les lycées, les CFA et les universités, et de mieux cerner leurs besoins. Ces jeunes sont ensuite accompagnés dans les premières démarches pour accéder à une formation en alternance, à un premier emploi ou poursuivre des études: selon les cas, mise en relation des jeunes avec les acteurs du Service public de l'emploi (Pôle Emploi, CAP Emploi, Missions Locales) ou de tout autre acteur de l'insertion professionnelle ou avec les référents handicap des universités ou des Centres de formation.

Dans l'académie de Versailles, le dispositif Handipro est animé par une chargée de mission académique et quatre chargés d'insertion professionnelle départementaux, en lien avec deux conseillers du dispositif d'insertion professionnelle financé par l'ARS. Ce sont 300 jeunes en 2018, et 400 en 2019, qui ont rempli et retourné la fiche de liaison au rectorat. Ils étaient un peu moins nombreux en 2020 du fait de la crise sanitaire.

À la rentrée 2020, une expérimentation Apprentissage pour des jeunes des dispositifs ULIS de trois lycées professionnels (Handi apprentissage) a également été engagée. Cette expérimentation sera étendue à d'autres lycées.

Dans l'académie de Paris, une fiche de liaison « Handipro » a été mise en place en 2020 en lien avec la création d'une commission pluri-partenaire réunissant la MDPH, le SPE, un représentant des CRP d'Île-de-France et un représentant RHO (réseau handicap orientation) pour traiter les demandes des élèves sortant du système scolaire. L'expérimentation est limitée aux élèves des ULIS-lycées dans un premier temps, avec la perspective d'être élargie par la suite.

Cette fiche, travaillée avec les partenaires du service public de l'emploi, est renseignée par les jeunes et les familles et renvoyée à la chargée de mission académique et à la MDPH (service insertion professionnelle). Le passage en commission doit permettre d'assurer que chaque élève identifie le partenaire référent pour la suite de parcours avant le 15 juin. Il permet aussi d'éviter les ruptures de parcours des plus fragiles, qui peuvent relever dans un premier temps d'un milieu protégé.

Une deuxième expérimentation engagée en 2020-2021 vise à mettre en place un partenariat plus étroit entre le réseau des ESRP d'Île-de-France, les treize ULIS-lycées de l'académie de Paris et la MDPH de Paris.

Dans l'académie de Paris comme dans celle de Versailles, le bon fonctionnement du dispositif repose également sur la formation des coordonnateurs des ULIS-lycées et des enseignants référents: lors de séances d'information collective, les prescripteurs de l'emploi public et la MDPH viennent présenter leur dispositif et la cohérence d'une démarche commune.

Professionaliser sur le handicap les opérateurs du service public de l'emploi: appui financier de la convention Atouts pour tous au projet « Mission locale inclusive » de l'ARML

Depuis 2019, la convention soutient financièrement les actions engagées par l'ARML pour mieux repérer et accompagner les jeunes en situations de handicap :

- création, professionnalisation et outillage d'un réseau de référents handicap au sein des 77 missions locales franciliennes;
- actions de communication pour mieux faire connaître le réseau des missions locales comme acteur professionnel dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap;
- organisation, en lien avec l'UNEA, de rencontres départementales avec les entreprises adaptées;
- animation de 6 rencontres partenariales handicap au niveau régional;
- organisation et animation de groupes de travail et d'information sur des thématiques handicap;
- création expérimentale et essaimage d'un guide d'entretien (accueil et diagnostic);
- réalisation de vidéos témoignages de parcours de réussite pour faire identifier le réseau des missions locales comme acteur professionnel dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

Le bilan de ce soutien est positif: les missions locales connaissent un doublement statistique du nombre de jeunes RQTH accueillis entre 2018 et 2020, ce qui est le signe d'un meilleur repérage de ces jeunes par les conseillers.

Développer le repérage des jeunes en situation de handicap et leur remobilisation dans le cadre de l'appel à projet régional « publics invisibles » de 15 à 25 ans, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEETs)

L'examen conjoint DRIEETS et Agefiph des dossiers de candidatures à l'appel à projet 2019 a permis d'accompagner les propositions de 6 structures (missions locales de Saclay (91), de Nord-Essonne (91), de Val d'Oise Est (95), de Clichy (92), Association des directeurs des missions locales des Yvelines (78) et la Maison des Volontaires (95) dans la mise en place d'actions structurantes de repérage et de remobilisation de jeunes en situation de handicap: accompagnement individuel plus adapté et renforcé pour les jeunes en situation de handicap (reconnus, en cours de reconnaissance et non reconnus), actions collectives à destination de jeunes en situation de handicap, développement d'un maillage partenarial spécifique sur le territoire visant à optimiser la sécurisation des parcours de ces jeunes et, à titre expérimental, accompagnement de jeunes ayant un handicap non reconnu dans leurs démarches administratives visant à devenir bénéficiaire de la loi du 11/02/2005.

L'Agefiph a complété le financement de l'État à hauteur de 220k€ pour l'ensemble de ces 6 projets, qui ont permis de repérer plus de 350 jeunes.

Un regard partenarial identique a conduit au soutien de l'Agefiph, à hauteur de 100k€, aux projets de 3 structures ayant candidaté à l'appel à projet en 2021: les missions locales d'Asnières (92), de Cergy (95) et l'EDI Faire (94); permettant ainsi de couvrir de nouveaux territoires.

Faciliter l'interconnaissance des acteurs franciliens de l'orientation de l'insertion et de l'emploi inclusif: un appui financier de la convention aux Rencontres professionnelles de l'orientation organisées chaque année par le CIDJ et l'ONISEP

Ces rencontres s'adressent à un public de professionnels: responsables RSE et missions handicap des grands comptes mais aussi des PME, ESAT et entreprises adaptées, associations familiales et fédérations de parents d'élèves, institutions et opérateurs de l'inclusion, etc. Elles ont lieu chaque année sur une thématique différente:

2019 : Rebondir après une rupture de parcours.

Facteurs de risque et prévention.

2020 : L'obligation de formation des 16/25 ans. Comment y répondre ?

2021 : La RQTH en question(s). Son handicap, comment et pourquoi le dire ?

Favoriser l'inscription des accompagnements des Espaces dynamiques d'insertion (EDI) dans le paysage des acteurs territoriaux pouvant contribuer à la réalisation de leur mission

Début 2020, la Convention Atouts pour tous, via la DRIEETS, a été informée par des EDI du nombre relativement élevé de jeunes en situation de handicap qu'ils accueillent et des besoins spécifiques induits par l'accompagnement de ces jeunes dans l'accomplissement de démarches administratives (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et d'insertion professionnelle, pour les aider à lever les difficultés qu'ils rencontrent.

Afin de mieux appréhender et valoriser cet accompagnement et les moyens qu'il mobilise, la DRIEETS, l'Agefiph et la Région ont décidé de mener une enquête quantitative et qualitative auprès des 26 EDI franciliens. Cette enquête a notamment montré que **25 % des jeunes qu'ils accueillent sont en situation de handicap** et a donné lieu à une première action de présentation de l'offre de service de l'Agefiph aux EDI. Le comité de pilotage Atouts pour tous du 25 septembre 2020 a validé une proposition d'action visant à aider les 26 EDI à constituer un réseau partenarial de proximité sur leurs territoires d'intervention, afin de **sécuriser les parcours d'insertion professionnelle de leurs stagiaires en situation de handicap**. Cette action sera mise en œuvre en 2022 avec l'appui d'un prestataire.

Développer les liens entre le lycée et l'université: l'engagement de la convention dans PIA ORACCLE

Le projet ORACCLE vise à créer un écosystème de l'orientation en Île-de-France en lien avec 14 universités franciliennes pour mutualiser les actions infra bac et supérieur, afin de faciliter le continuum entre le lycée et l'Université. L'engagement de la convention Atouts pour tous et sa participation aux travaux du projet ORACCLE doit permettre de s'assurer de la prise en compte du public en situation du handicap dans ce projet et de bénéficier d'une information en temps réel sur les actions menées par l'ensemble des partenaires ORACCLE sur les transitions lycées/universités, qui constituent un enjeu important pour les jeunes en situation de handicap.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Élargir et diversifier les débouchés professionnels des jeunes: ouverture des partenariats entreprises aux PME-TPE (action 2 du plan d'action)

Diversifier les débouchés possibles des jeunes sortants de formation initiale, et notamment les bas niveaux de qualification, tant en termes de métiers que de proximité géographique, est une priorité du plan d'action 2020-2021, les entreprises signataires ayant pour la plupart des exigences élevées, avec des recrutements rarement en dessous de bac + 3. L'objectif est l'adhésion d'au moins 10 PME/TPE en 2021.

Un groupe de travail piloté par l'Agefiph et Cap emploi et réunissant les Académies de Paris et Versailles, des représentants des Universités (Paris Saclay, UPEC), l'ARS, l'ARML et l'entreprise Thalès, s'est attaché à définir les profils des jeunes disponibles à l'entrée sur le marché du travail (niveau/filière de formation; métiers recherchés) et à identifier en conséquence les cibles de PME à prospecter en priorité.

Six entreprises ont d'ores et déjà été repérées et validées par le groupe de travail depuis sa mise en place en avril 2021.

Trois d'entre elles ont adhéré à la convention ou sont en cours d'adhésion :

- **Rougier & Plé** – groupe de distribution de matériel de beaux-arts et de loisirs créatifs. Les emplois proposés relèveront du domaine de la vente et de la distribution spécialisée.
- **Dessange International Île-de-France** - salons de coiffure. Le groupe Dessange a la volonté de monter en puissance sur le recrutement de JSH en utilisant la plateforme Atouts pour tous
- **Ateliers Mathilde** - traiteur solidaire. Cette TPE en expansion, avec 12 salariés dont 8 BOETH, a la volonté de déposer des offres pour des stages, des emplois et de l'alternance.

Quatre autres entreprises sont en cours de prospection : Big Mamma, 3 Brasseurs, Exki, et Village Nature.

Les PME/TPE n'étant pas sous accord et ne pouvant déduire leur contribution de l'OETH, il a été décidé par le Copil que leur adhésion à la convention serait non payante.

Mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises et signataires et développer des parcours de formation ad hoc (actions 1 et 3 du plan d'action)

Cette action vise à :

- identifier les attentes et besoins en compétence des entreprises signataires de la convention et repérer les difficultés rencontrées pour y répondre ;
- définir/formaliser des réponses possibles (sourcing, parcours de formation) dans le cadre de la convention.

La DRIEETS et les DDETS ont engagé au quatrième trimestre 2021 un travail de **relecture des accords handicap des entreprises signataires** et commencé d'organiser, avec leurs missions handicap, des réunions de travail afin d'analyser le volet jeunes de leur accord et définir des actions adaptées aux besoins identifiés.

La construction de parcours de formation ad hoc pourra ensuite être engagée avec les entreprises intéressées, afin de répondre à des besoins en recrutement précisément ciblés : « Mise en œuvre d'ingénieries de parcours de formation » - action 3, non encore engagée, du plan d'action sous le pilotage de l'ARML et de Cap emploi.

Faciliter la rencontre entre les besoins en recrutement des entreprises et les candidatures des jeunes: mise en œuvre de la plateforme numérique Atouts pour tous (action 6 du plan d'action)

La plateforme numérique Atouts pour tous Île-de-France a été développée en 2021 sur le modèle de celle d'Atouts pour tous Toulouse.

La fonction principale de cette plateforme est de mettre en relation les offres (stages, alternance, emploi...) de l'ensemble des employeurs, privés et publics, partenaires de la convention ; et les candidatures des jeunes, quel que soit leur niveau de formation.

Elle comporte :

- **un espace entreprises** ouvert aux entreprises et aux employeurs publics partenaires de la convention pour publier leurs offres ;
- **un espace Référent handicap** qui permet aux professionnels accompagnant les jeunes, élèves, étudiants et demandeurs d'emploi de suivre leurs candidatures ;
- **un espace élèves/étudiant** pour consulter/postuler à des offres et mettre en ligne leurs candidatures.

Les référents handicap en charge de l'accompagnement des jeunes dans les établissements, scolaires, universités, CFA, missions locales ou Cap emploi bénéficient d'un accès réservé à la plateforme qui leur permet de suivre les candidatures et d'apporter aux jeunes l'appui nécessaire à leurs démarches. **L'accompagnant du jeune est au cœur du dispositif pour faciliter la démarche de l'élève ou l'étudiant.**

La convention n'ayant pas de personnalité morale, c'est l'Université Paris-Saclay qui assure le portage de la plateforme dans le cadre d'une convention tripartite signée avec l'Université fédérale de Toulouse Midi Pyrénées et le GIP FCIP de l'académie de Versailles, gestionnaire des fonds de la convention.

Les coûts de développement et de gestion de la plateforme, dont celui de l'administratrice web recrutée en avril 2021, sont financés sur le budget de la convention.

La plateforme Atouts sera mise en ligne courant janvier 2022.

Autres actions menées pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

- Réalisation du livret « Être candidat »

Ce livret de 12 pages propose un ensemble de conseils et de recommandations à l'usage des jeunes en recherche d'emploi : comment rédiger un CV et une lettre de motivation ? Faut-il faire mention de la situation de handicap dans le dossier de candidature ? Comment se préparer à un entretien de recrutement ? Comment aborder sa situation de handicap ou sa problématique de santé ?

Ce livret a vocation à être distribué largement aux jeunes par tous les réseaux d'information/accompagnement présents à leurs côtés, et plus particulièrement pas les partenaires Atouts pour tous. Il est consultable sur le site du PRITH Île-de-France :



https://www.prithidf.org/sites/default/files/upload/pages/atouts_pour_tous-livret_etre_candidat.pdf

- Appui financier de la convention au Forum emploi/stage/alternance et handicap réalisé chaque année par le CIDJ et à la réalisation/diffusion de sa brochure « Trouver un emploi avec un handicap »

Le Forum emploi/stage/alternance et handicap a lieu tous les ans au mois d'octobre. Il accueille des entreprises dont les entreprises Atouts pour tous, des professionnels de l'orientation et de l'insertion des jeunes (16/30 ans) pour des rencontres avec des jeunes demandeurs de stages, d'alternance et d'emploi direct. Environ 1200 jeunes en situation de handicap fréquentent le Forum chaque année.

La Brochure « Trouver un emploi avec un handicap » est un guide qui présente les différentes étapes pour une inclusion réussie et personnalisée, destiné aux jeunes de 15/30 ans et aux professionnels (entreprises, associations, enseignement et formation). Il est actualisé chaque année et tiré à 5000 exemplaires pour une diffusion notamment lors du forum emploi handicap.

- Appui de la convention au projet AfpA Reconnaissance des savoirs faire professionnels (RSFP) des publics en situation de handicap accueillis dans les ESAT, entreprises adaptées, et IME.

La RSFP (dispositif du ministère du Travail) s'adresse aux publics en situation de handicap accueillis dans les ESAT, entreprises adaptées, les IME, ou aux personnes en parcours insertion (Insertion par l'activité économique « IAE »). Elle permet de reconnaître les savoir-faire professionnels des travailleurs handicapés ou des publics en insertion identifiés à partir des compétences observables dans les situations de travail et de les valoriser par une attestation. Ces compétences valorisées sont répertoriées dans des référentiels construits par l'AfpA sur la base des référentiels des titres professionnels du ministère du Travail. Le financement est assuré par l'État pour l'animation du dispositif et en co-financement par les OPCO (OPCO Santé notamment) pour la formation des formateurs. En 2021, Atouts pour tous a apporté à ce projet une contribution de 15 k€ représentant 50 % des coûts de formation de 3 groupes de 8 formateurs pour développer le projet sur la cible jeune.

INFORMATION DES JEUNES, DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELS

En direction des jeunes et de leurs familles: réalisation de deux vidéos d'information/sensibilisation à la RQTH (action 7 du plan d'action)



Objectifs: présenter l'intérêt de la RQTH, mettre à bas certaines idées reçues, convaincre de l'utilité de la démarche.

Les messages mettent l'accent sur l'intérêt et la facilité d'usage de la RQTH: la présenter comme une opportunité (un « joker ») et non une contrainte; valoriser l'aspect métier et avenir professionnel; mettre en avant les bénéfices que les jeunes peuvent en tirer au sein de l'entreprise; s'appuyer sur les témoignages de jeunes et d'entreprises.

Deux vidéos ont été réalisées en direction des jeunes d'un faible niveau de qualification d'une part (format Tiktok), et en direction des bacs et + d'autre part (format Konbini).

Les vidéos sont de format court, avec une tonalité non institutionnelle, jouant sur l'humour et le témoignage, de façon que tous les canaux de diffusion, y compris les réseaux sociaux, puissent être mobilisés.

Les vidéos sont également relayées par les opérateurs partenaires de la convention directement en contact avec les jeunes: missions locales, CIDJ, ONISEP mais aussi Universités, Éducation nationale, entreprises, etc.

Elles sont consultables sur le [site du PRITH Île-de-France](https://www.prithidf.org).

En direction des professionnels de l'accompagnement des jeunes : Guide pratique « RQTH, informer et accompagner les jeunes »



Pour faciliter l'information des jeunes et des familles par les professionnels, et ce en amont de la sortie du système scolaire: réalisation d'un support en direction des équipes de direction et les équipes des établissements scolaires de façon large, les conseillers d'orientation et les enseignants référents des universités, etc.

Destiné à tous les professionnels qui travaillent auprès des jeunes en situation de handicap, pour les aider à accompagner au mieux les jeunes dans leur demande de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé.

Comme les vidéos, le guide a fait l'objet d'une large diffusion via le réseau partenarial Atouts pour tous: établissements scolaires et universitaires, CFA, ESMS, MDPH, service public de l'emploi, SPRO, etc.

Il est disponible sur le site du PRITH Île-de-France: https://www.prithidf.org/sites/default/files/upload/pages/prith_support_rqth_def2_0.pdf

Pour améliorer l'interconnaissance des acteurs et le travail en réseau

- **Rencontres interprofessionnelles du 29 mars 2019 « De l'école inclusive à l'emploi pour Tous » (action 7 du plan d'action)**

atouts pour tous Convention partenariale pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

PRITH Île-de-France Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Île-de-France

INVITATION

RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE LA CONVENTION ATOUTS POUR TOUS
→ De l'école inclusive à l'emploi pour tous...

Le 29 mars 2019 de 9h 00 à 12h 30 à l'Espace Charenton (12^e)

Programme des rencontres (9h 00-12h 30, sur inscription)

- 9h00 > Accueil et introduction par la Directrice Île-de-France et les rectorats de Paris, Créteil et Versailles
- 9h30-10h30 > Conférence d'ouverture : « Accès à l'emploi : connaître tous les possibles pour mieux personnaliser les parcours » Avec des représentants de l'Éducation nationale, des universités, des entreprises Atouts pour tous, du secteur médico-social, de l'Agefiph et du RIMEP
- 11h00-12h30 > Table ronde : « De l'école à l'emploi : les clés pour des parcours de formation et d'insertion professionnelle réussis ». À partir de trois exemples de jeunes qui illustrent la diversité des chemins d'accès à l'emploi, échanges sur les conditions du succès à chaque étape du parcours

S'inscrire

Suivies du FORUM ATOUTS POUR TOUS
→ Pour construire votre parcours vers l'emploi
de 13h30 à 17h00 (entrée libre et gratuite)

Ce Forum s'adresse à tous les jeunes jusqu'à 30 ans en situation de handicap, quel que soit leur niveau de formation et de diplôme.

À l'agenda : rencontres et échanges avec des professionnels de l'Éducation nationale, des universités, du médico-social, de l'apprentissage et de la formation, des entreprises... et l'ensemble de partenaires Atouts pour tous.

Espace Charenton
327, rue de Charenton - 75012 Paris
Métro > Porte de Charenton (ligne 12) > Bus > Ligne 87 > Train > 3^e Porte de Charenton
→ Toutes les informations : www.prithidf.org

Avec le soutien de

ars, Île de France, CIDJ, UNBA, Safran, SVOZ, sopro, stertia, THALES

Cette journée a réuni l'ensemble des réseaux partenaires de la convention autour de deux objectifs :

- favoriser l'interconnaissance et les échanges entre professionnels de différents horizons ;
- constituer un espace d'information et de rencontre avec les jeunes handicapés et leurs familles.

Elle était organisée en deux temps : des rencontres interprofessionnelles le matin (conférence et table ronde), et un Forum ouvert au public l'après-midi.

La préparation de la journée a été assurée par un groupe de travail dédié réunissant la Direccte, les rectorats de Paris et Versailles, l'ARS, l'ARML, le CIDJ, ainsi que les entreprises Safran et Accor.

Plus de 300 personnes ont participé à ces rencontres interprofessionnelles et le Forum a accueilli 45 exposants organisés autour de 5 espaces : Éducation nationale, Médico-social, Apprentissage, Employeurs, Accompagnement vers l'emploi.

La présentation et le programme de la journée ainsi que les actes des rencontres sont accessibles sur le site du PRITH : <https://www.prithidf.org/les-seminaires-et-rencontres-du-prith-idf>

- **Connaître les dispositifs pour mieux les mobiliser au profit des jeunes - Webinaires « Carrefour des solutions » de juin et juillet 2020 (action 7 du plan d'action)**

En substitution des rencontres annuelles que la crise sanitaire rendait impossible, une série de trois webinaires a été organisée en juin et juillet 2021 afin de proposer à l'ensemble des acteurs concernés un tour d'horizon des dispositifs mobilisables en Île-de-France pour sécuriser les suites de parcours vers l'emploi des jeunes, quel que soit leur niveau en sortie d'étude (collège, lycée ou études supérieures).

Le but de ces rencontres est de faciliter le travail en réseau sur le terrain afin d'assurer auprès des jeunes un continuum de soutien et d'accompagnement. Elles sont donc ouvertes à l'ensemble des acteurs en charge de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap : conseillers référents handicap du service public de l'emploi, professionnels accompagnant ce public dans les académies et les universités, référents handicap des entreprises, conseillers d'insertion professionnelle en MDPH, etc.

Ces trois rencontres visaient à mieux faire connaître des dispositifs mobilisables dans différentes situations ou à différents moments du parcours, autour de trois thématiques :

- « Développer ses compétences, préciser son projet professionnel » : Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE), Prépa-apprentissage, service ANDi (immersion professionnelle en PMSMP) ;
- « Vers un premier emploi » : Atelier chantier d'insertion (ACI) ; Association pour l'emploi des cadres (APEC), Entreprise adaptée (EA) ;
- « Parcours qualifiants vers l'emploi » ; Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), Centre de rééducation professionnelle (CRP) ; Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), AKTO - l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre.

Un « livret des participants », avec une information et des liens vers les dispositifs présentés, a été réalisé et adressé à l'ensemble des inscrits au terme des trois rencontres. Ce livret a également été mis en ligne sur le site du PRITH Île-de-France : <https://www.prithidf.org/les-seminaires-et-rencontres-du-prith-idf>

4. La convention 2022-2025 en perspective

Les priorités 2022-2025 s'inscrivent dans la continuité des actions menées ces trois dernières années et visent à en démultiplier la portée en mettant à profit les ressources, les moyens et la dynamique opérationnelle que les partenaires ont su construire et fortifier.

ÉLARGIR LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS DES JEUNES PAR LA DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS EMPLOYEURS

Dans l'objectif de diversifier les débouchés professionnels des jeunes franciliens en situation de handicap, tant du point de vue des secteurs d'activité et métiers que des niveaux de qualification ou de proximité géographique, **la convention Atouts pour tous 2022-2025 sera ouverte à l'ensemble des entreprises, qu'elles soient ou non signataires d'un accord handicap agréé.**

Les travaux engagés en 2020 pour élargir les partenariats aux PME/TPE franciliennes seront poursuivis et l'adhésion des employeurs publics des trois fonctions publiques sera également recherchée.

Pour diversifier les modalités d'engagement des partenaires, deux statuts de partenariats seront proposés aux entreprises et employeurs publics : un statut de partenaire signataire de la convention pour les entreprises et employeurs publics contributeurs financièrement au budget de la convention ; un statut de partenaire adhérent pour les entreprises et employeurs publics partenaires non-contributeurs financièrement.

L'ensemble des partenaires employeurs, quel que soit leur statut, pourront bénéficier de la plateforme Atouts pour tous.

FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AUX OFFRES D'EMPLOIS DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES EMPLOYEURS GRÂCE AU DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME ATOUTS POUR TOUS

Le déploiement de la plateforme Atouts pour tous, la diffusion de son usage et son appropriation par l'ensemble des partenaires est une priorité complémentaire de la précédente. Cette plateforme doit à la fois **constituer un service essentiel pour susciter de nouvelles adhésions d'employeurs et fournir un environnement propice à des rencontres qualitatives ciblées et accompagnées entre leurs offres et les candidatures des jeunes.** L'enjeu des trois prochaines années sera de rassembler le plus grand nombre d'utilisateurs de cette plateforme afin d'atteindre la masse critique nécessaire à l'objectif de placement poursuivi tout en maintenant le niveau de qualité et de personnalisation qui lui confère sa valeur ajoutée et la différencie des *jobboards* classiques.

AMÉLIORER LES QUALIFICATIONS DES JEUNES PAR L'APPRENTISSAGE ET LA CONSTRUCTION DE PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DES EMPLOYEURS

Les évaluations montrent que l'alternance est, en général, une voie d'accès au marché du travail efficace, avec un taux d'insertion professionnelle supérieur à 50 %. Or, moins de 1 % des contrats d'apprentissage en Île-de-France concernent des personnes ayant déclaré bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Le développement de l'apprentissage des jeunes en situations de handicap sera une des priorités de la convention 2022-2025. Il s'agit de mettre à profit la richesse du réseau partenarial Atouts pour tous et les moyens humains sur lesquels elle peut s'appuyer au sein des académies et via le dispositif d'insertion professionnelle mis à disposition par l'ARS, pour augmenter significativement le nombre des orientations et accompagnements dans cette voie: travail sur le *sourcing* des jeunes, appui à la mise en œuvre d'actions préparatoires à l'apprentissage, mobilisation/ accompagnement des entreprises dans les secteurs porteurs d'apprentissage et ceux recherchés par les jeunes, etc.

Une autre action destinée à élever le niveau de qualification des jeunes sera également engagée, visant à construire des **parcours de formation ad hoc pour répondre à des besoins de recrutement précisément ciblés au sein d'entreprises partenaires.** Ces parcours concerneront aussi bien les jeunes de niveau infra bac que les bacs et plus.

FAIRE PROGRESSER L'INNOVATION/ LES MOYENS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP EN SOUTENANT DES ACTIONS CIBLÉES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN LIEN AVEC LES CHAIRES UNIVERSITAIRES

Afin de favoriser le progrès et l'innovation en matière d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, la convention 2022-2025 soutiendra des projets de recherche et développement portant prioritairement sur les deux domaines suivants:

- les **Techniques d'information et de communication pour l'enseignement (TICE)** qui doivent être saisies comme une opportunité de l'économie numérique pour imaginer de nouveaux supports pédagogiques accessibles afin de favoriser l'intégration des jeunes en situation de handicap;
- la **conception d'aides techniques facilitant le développement de l'autonomie des jeunes,** tant pour faciliter leur accès à l'emploi et à la formation que leur maintien en emploi.

Des rapprochements avec des chaires universitaires spécialisées seront recherchés et mis en œuvre afin de développer des réflexions et des actions communes.

La convention pourra soutenir des projets ou activités de recherches en leur apportant le parrainage Atouts pour tous, qui facilitera la recherche et la mobilisation de financements par les porteurs de projets en facilitant, grâce à la mobilisation du réseau partenarial Atouts pour tous, la mise en œuvre expérimentale des outils et méthodes développés dans le cadre du projet de recherche ou en contribuant financièrement à leur développement.

DÉVELOPPER LES ESPACES D'INFORMATION-COMMUNICATION POUR RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE LES PARTENAIRES ET VALORISER LES ACTIONS DE LA CONVENTION

Les groupes de travail en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions de la convention sont un lieu d'échanges et de coopération privilégié entre les partenaires qui y participent, réunis au sein de chaque groupe autour d'un objectif concret et opérationnel. D'ores et déjà, six groupes de travail sont prévus en 2022.

À compter de 2022 seront organisées à échéances régulières des assises Atouts pour tous qui offriront un espace d'échange, de réflexion et de partage à l'ensemble des partenaires, signataires et adhérents de la convention. Ces assises seront également l'occasion de communiquer sur les actions de la convention auprès de l'ensemble des publics jeunes, familles et professionnels auxquels elles sont destinées.

Enfin, la plateforme Atouts pour tous ouvrira également un espace de partage et de travail collaboratif aux membres de la convention et son site vitrine, accessible à tous les publics, permettra de diffuser en continu une information sur les actions de la convention.

Les partenaires

de la convention Atouts pour tous

ENTREPRISES

- ACCORINVEST
- AIRBUS Defence & Space
- ALTRAN Technologies
- CAPGEMINI France SAS
- DASSAULT SYSTEMES
- MANPOWER France SAS
- SAFRAN
- SOPRA-STERIA
- STEF
- THALES SA
- UNEA

ESR

- Université Paris Saclay
- Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et ses établissements membres (Université Sorbonne Nouvelle, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, Université Sorbonne Paris Nord, EHESP, Inalco, Sciences Po)
- Sorbonne Université
- Paris Sciences & Lettres (PSL)
- Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10)
- Université Paris Est Créteil (Paris 12)
- Université Evry Val d'Essonne
- Conservatoire National des Arts et Métiers
- ENS Paris-Saclay (ENS Cachan)
- Université Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines

INSTITUTIONS

- DRIEETS (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)
- DRIAAF (Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
- Académies de Paris, Versailles et Créteil
- ARS (Agence régionale de santé)
- Conseil régional d'Île-de-France
- ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions)
- CIDJ (Centre d'information et de documentation de la jeunesse)
- Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)
- FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)
- Cheops (Cap emploi)
- ARML (Association régionale des missions locales)
- GIP-FCIP de l'académie de Versailles (Groupement d'intérêt public de la formation continue et de l'insertion professionnelle)